Se regrouper pour mieux gérer... et plus encore

Un exemple en Chambaran avec:



Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné

Gestion en commun de parcelles forestières de toutes surfaces





- La forêt couvre 30% du territoire (32% en Rhône Alpes)
- 88% de la surface forestière est privée
- Moyenne par propriétaire de 1.2 hectare
- 30 PSG en cours d'application





- Le taillis feuillus couvre 85% des surfaces
- Avec pour essences principales : Châtaignier, Chêne, Hêtre, Robinier Faux Acacia
- Quelques plantations résineuses de Douglas, Pin Laricio et Pin Maritime





- Une production emblématique :
 - Le piquet de châtaignier
- 12 scieries spécialisées qui traitent environ 30 000 tonnes de bois chaque années issues à 95% du massif
- Également, gros volume d'exploitation en bois de chauffage
- Forte tradition locale de la coupe rase





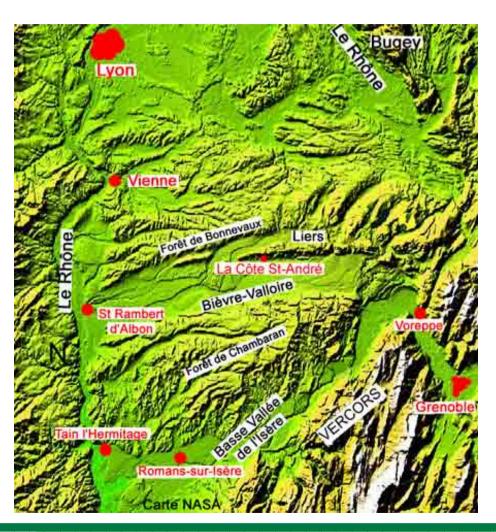
Des défis à relever :

- ✓ L'accroissement biologique annuel de la forêt de Chambaran est déjà prélevé à l'heure actuelle (PAT Chambaran)
- ✓ Fort dépérissement des taillis de châtaigniers dans certaines zones liés aux effets conjugués des phénomènes de sécheresse estivale et des attaques de parasites
- Multiplication des coupes rases mécanisées bois énergie de grandes dimensions (+ de 6 hectares)





Le périmètre de l'ASLGF



Un périmètre très large aux conditions forestières et aux productions relativement proches.



• Isère:

Opération de restructuration foncière forestière en 2007 - 2009

- Association Bonnevaux Chambaran

• Drôme:

Enquête d'évaluation sur le regroupement de travaux en forêt privée

Association Drôme des Collines Forestière



Les attentes des propriétaires forestiers :

- ► Demande des propriétaires pour un appui technique dans la gestion de leurs parcelles.
- ► Demande des propriétaires pour la recherche de maîtres d'œuvre, d'entreprises pour la réalisation de coupes et travaux
- ► Demande des propriétaires n'habitant pas la région et recherchant une gestion complète de leurs parcelles



- 1 Émergence d'une demande de la part des propriétaires forestiers dans la gestion de petites parcelles de moins de 4 hectares.
- 2 Réunions des conseils d'administrations des deux associations pour ajustement des statuts de la future ASLGF
- 3 Constitution de l'ASLGF du Bas Dauphiné le 09 Janvier 2009 à Hauterives.
- 4 Agrément des statuts par la préfecture de l'Isère le 20 Juin 2009
- 5 Conventionnement entre la CFT des Chambarans et le CRPF Rhône Alpes pour accompagner la structure



Les objectifs:

- En premier lieu, cette association ne viendra pas se substituer aux OGEC, coopératives, experts, par exemple, elle n'assurera pas de vente ou d'achat de bois en son nom.
- Aider les propriétaires à l'amélioration de leurs peuplements, et à une valorisation adaptée de leurs parcelles,
- Favoriser la mobilisation de plus grandes surfaces en terme de travaux sylvicoles, et offrir une régularité dans la poursuite des objectifs forestiers,
- Constituer une unité de gestion permettant la réalisation d'appel d'offre, bénéficier de travaux répondant à un cahier des charges établi par les propriétaires dans les principes de la gestion durable des forêts



Le Plan Simple de Gestion Groupé

Les différents niveaux d'intérêts dans l'utilisation d'un tel document :

- Pour le propriétaire :
 - → Un itinéraire sylvicole précis et adapté pour une valorisation économique et environnementale au plus juste.
- Pour l'ASLGF :
 - → Un prévisionnel de coupes et travaux établis sur toutes les propriétés adhérentes pour une durée de 15 ans.
- Pour les professionnels :
 - → Un volume de travail défini et régulier avec un seul interlocuteur en terme d'organisation et de suivi.

Pour résumer l'ASLGF se veut être le chaînon manquant entre les propriétaires et les maîtres d'œuvres.

Le fonctionnement de l'ASLGF

Conseil syndical

Appel d'offre pour la rédaction du PSG

Appel d'offre pour la mise en œuvre du PSG

Le prestataire retenu informe chaque propriétaires par courrier du démarrage de coupes ou de travaux sur leurs parcelles et leur propose 4 solutions :

- 1. Confier la réalisation de leurs coupes ou travaux à l'ASLGF
- 2. Confier leurs coupes ou travaux à une entreprise en particulier
- 3. Faire eux même leurs coupes ou travaux
- 4. Reporter à l'année suivante leurs coupes ou travaux



Le fonctionnement de l'ASLGF

Ouverte à tous les propriétaires forestiers

Une adhésion pour 5 ans

Un PSG groupé pour l'ensemble des parcelles

Certification PEFC

Accompagner par un prestataire régisseur



L'effet carbone des forêts : Un autre façon de valoriser le geste sylvicole



Illustration par le partenariat ASLGF du Bas Dauphiné /Banque Neuflize OBC







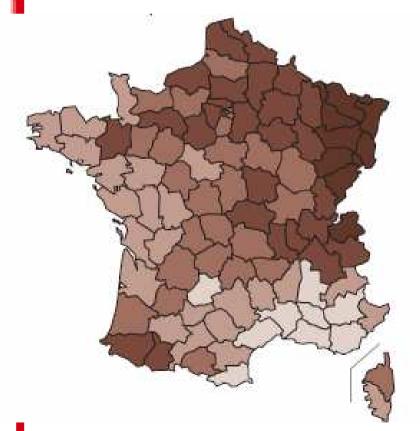




La photosynthèse permet à l'arbre de capter le CO_2 pour ensuite synthétiser des glucides $(CH_2O)_n$. C'est donc grâce à la photosynthèse que l'arbre peut exercer sa fonction de puits de carbone.



- Les forêts françaises séquestrent en moyenne 550 t de CO₂/ha (sol+biomasse).
 Cela équivaut aux émissions de CO₂ de 75 français pendant 1 an
 - c'est la notion de stock ou de « réservoir de carbone »
- Chaque année, la forêt française absorbe, par son accroissement biologique, 10% des émissions nationales de carbone fossiles
 - c'est la notion de flux ou de « pompe à carbone »



Stock de carbone (tC/ha)

< 40</p>
40-55
55-65
65-80
> 80

Fig. 4 : Stock moyen de carbone dans la biomasse forestière par unité de surface, par département – moyenne des relevés IFN : 1991 – source : Dupouey et al., 1999



Le rôle de la forêt : Les 3 S



Séquestration = carbone absorbé par la forêt (stock+flux)

En France et en moyenne les forêts stockent 550 t de CO₂/ha et absorbe en moyenne 5,5 t de CO₂/ha/an



• Stockage = carbone stocké dans les produits bois

1 m3 de bois frais stocke 1t de CO₂



• Substitution = émission de carbone fossile évité par l'usage du bois matériaux et/ou énergie



Utiliser 1 m3 de bois construction évite l'émission de 0.8 t de CO₂



Le forestier : un acteur légitime du carbone

- Le forestier a un rôle important, par son action locale dans le traitement d'une problématique mondiale : l'atténuation du changement climatique
- L'usage des produits issus de la gestion forestière a un impact déterminant sur le bilan carbone total d'une forêt
- La construction d'un itinéraire sylvicole carbone+ relève de trois variables : la dynamique d'accroissement, le volume par hectare à terme et les catégories d'usages des produits
- Le message carbone est assez diffusé auprès des partenaires institutionnels et/ou privés au travers des bilans carbone établies par l'ADEME et obligatoire pour certains établissements depuis la loi Grenelle II de 2011 en application de son article 75

- L'ÉCLAIRCIE DE CHÂTAIGNIERS -

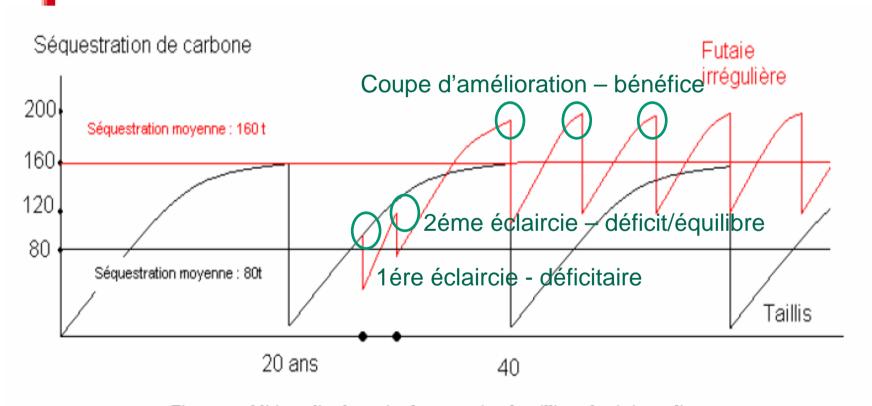


Figure 8: additionnalité du projet de conversion de taillis en futaie irrégulière



- L'ÉCLAIRCIE DE CHÂTAIGNIERS -

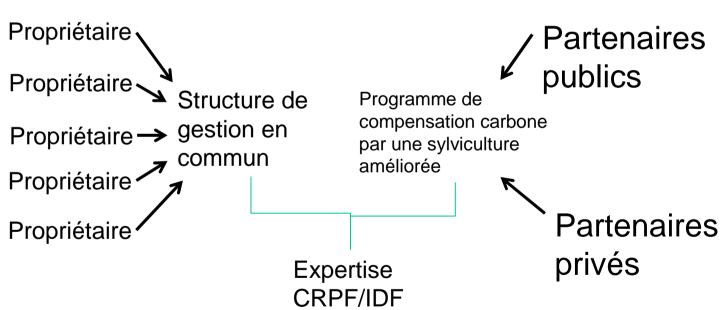
Difficultés pour le propriétaire dans l'exploitation de sa parcelle:

- 1- Martelage : Différenciation entre arbres à couper et à garder
- 2- Exploitation : Nécessite une équipe de bucherons formés aux techniques d'abattage et de débardage
- 3- Tri des produits : Fonction des usages et des qualités



- L'ÉCLAIRCIE DE CHÂTAIGNIERS -

Surfaces forestières





- L'ÉCLAIRCIE DE CHÂTAIGNIERS -

52 hectares d'éclaircies de châtaignier pour l'année 2012-2013 regroupés par l'ASLGF dans son PSG groupé et certifiés PEFC

Un partenaire souhaitant compenser 3 200 t de rejet de CO2 lié à son activité annuel : la Banque Neuflize OBC

Un accord pour la compensation d'émission de CO2 sur 40 ha avec un prix de la tonne de CO2 à 10€/t

Au final, la prise en charge du déficit d'exploitation des première et deuxième éclaircies à plus de 50% par la vente des crédits carbone



Un mécanisme unique...

- L'ASLGF du Bas Dauphiné contrôle l'ensemble du dispositif, accompagnée par le CRPF Rhône Alpes
- Le produit de la vente n'est pas versé au propriétaire mais vient diminuer le surcoût lié à la technique mise en œuvre
- un paiement pour service écosystémique « indirect »
- L'acquéreur du co2 peut visiter son « site de stockage »
- La forêt peut continuer à produire accompagnée par la main du forestier





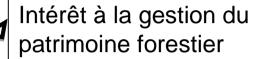
...Aux dimensions multiples

- Un interlocuteur spécialisé et dimensionné pour un projet volontaire et structuré
- La garantie de la qualité du travail et du suivi du dispositif apportés par une structure de regroupement de parcelles
- La réponse à une vraie demande économique portée par une filière de transformation locale
- L'engagement par la forêt privée (Fédération/IDF/CRPF) d'un travail d'expertise (bilans carbones territoriaux) et de certification des crédits carbone (Club Carbone forêt Bois).



Pour résumer...

Valorisation CO₂

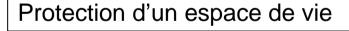


Soutien à l'investissement en forêt

Apport d'une valeur ajoutée durable au bois

Maintien de l'outil et des techniques de transformation

Reconnaissance du service rendu par la forêt en matière de climat

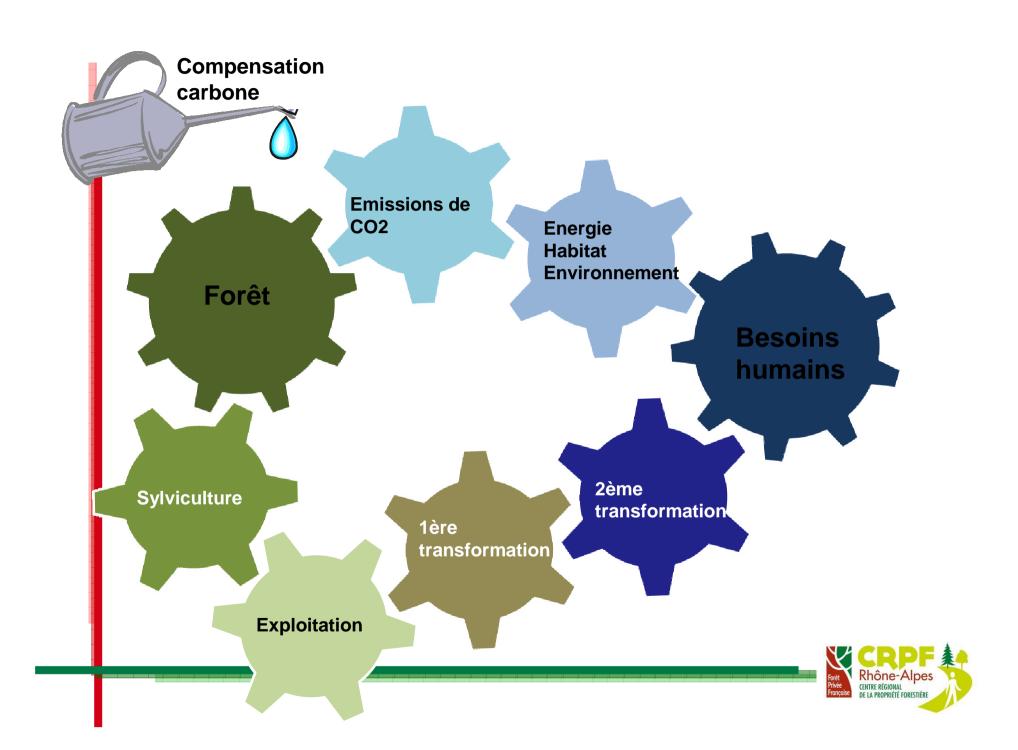


Maintien d'une activité en milieu rural



Production d'une matière première renouvelable et recyclable





Bilan après 5 ans

- 665 ha sous PSG certifié PEFC pour 51 adhérents
- 87 000€ d'investissement/an
 - 50 hectares de coupes et travaux/an
 - 4 à 6 km de routes et pistes forestières
- 5 équipes de bûcherons/débardeurs mobilisées
- 50 000€ d'accompagnement CO2
- Travail en collaboration avec CFT des Chambaran sur régénération taillis châtaigniers, foncier, changement climatique...
- Préfiguration de la nouvelle politique régionale Sylv'ACCTES Rhône Alpes, des forêts pour demain

